

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2022 A 20H30

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, CORNELOUP Danielle, VOUILLON Denis, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Fabienne, DUPUIS Patrick, BERTHOY Cédric, RIZARD Corinne, CINQUIN Romain, JONDET Virginie, DUMONT Ivan.

Excusé(s) : néant

Absent(s) : néant

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le conseil du jour se tient en présence de Charlotte REBET, journaliste pour la presse locale.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. **Délibérations**

• **Caution locataires sortants :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que M. et Mme Clain, les locataires du logement communal situé dans l'immeuble Bono sont partis au 31 décembre conformément à leur préavis et que l'état des lieux n'a pas révélé de dégradation des lieux. La commune doit donc rendre leur caution dans le délai de deux mois après leur départ. Il demande au Conseil leur accord pour rendre cette caution.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le remboursement de la caution

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision

• **Engagement des dépenses d'investissement 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour régler les factures d'investissements du budget 2022 qui se présenteraient avant le vote dudit budget, il convient que leur règlement soit validé en amont par le Conseil, le montant global autorisé ne doit pas dépasser 25% des réalisations du budget précédent (142201.05), soit 35 550.26 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* AUTORISE le Maire à payer les factures d'investissement 2022 par anticipation du vote du budget dans la limite de 25% du réalisé précédent.

• **Recrutement emploi permanent à temps non complet - adjoint administratif au 1^{er} février**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs au 1er décembre 2017,

Considérant la mutation de l'agent employé au grade d'adjoint administratif de 1ère classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du même cadre d'emploi de d'adjoint

administratif territorial, ainsi qu'au stagiaire relevant du même cadre d'emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* DECIDE la création à compter du 1er février 2022 d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 12h30 hebdomadaire.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial

Grade : adjoint administratif

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par préférence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

* DECIDE la suppression à compter du 1er février 2022 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif de 1ère classe, créé par délibération du 22 septembre 2017.

* DIT que le tableau des emplois est modifié à compter du 1er février 2021,

* DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2 Projet Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire récapitule aux conseillers les démarches entreprises pour installer une micro-crèche sur la commune. La CAF considère à la fois les critères de revenu moyen comparé au revenu moyen national et l'offre existante de moyens de garde sur la commune. Hors Gibles a un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale mais 5 agréments d'assistantes maternelles et ne peut pas envisager d'aide de la CAF pour ses investissements.

Le conseil débat sur la prise en charge du fonctionnement, ce point sera précisé lors du prochain conseil.

Le Maire propose aux conseillers de réfléchir à la construction d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles), plus facile à mettre en place et dont la gestion et le fonctionnement sont assurés par les assistantes maternelles. Quelques conseillers soulèvent le problème éventuel d'entente entre les nounous. Une discussion est entamée pour connaître le nombre de places possibles dans une MAM.

Le conseil se prononce pour une information des assistantes maternelles de la commune avant toute décision et demande au maire d'organiser une rencontre avec les intéressées. La responsable du secteur de la CAF sera contactée pour donner des éléments supplémentaires et les possibilités de mise en place.

3 Shéma Directeur Lagunes:

Le Maire explique au Conseil que la commune a l'obligation de se mettre en conformité dans la gestion de ses lagunes et devra réaliser un Shéma Directeur d'Assainissement et de gestion des eaux pluviales. Le courriel de Monsieur PACCOREL, de la DDT explique le projet : la réalisation du schéma directeur d'assainissement et gestion des eaux pluviales permet de réaliser un état des lieux complet du réseau (plans...) et de son fonctionnement pour aboutir à une programmation priorisée des travaux à mettre en œuvre.

Il est réglementairement obligatoire avant fin 2025, et reste indispensable pour obtenir des aides pour les travaux à réaliser.

Cela permettrait à la commune de comprendre d'où viennent les eaux parasites par temps de pluie, alors que le réseau est supposé séparatif.

Concernant la lagune, la reprise des berges pourra faire partie des actions définies dans cette étude.

Cette étude pourrait coûter entre 45000 et 65000 € (à voir plus précisément au montage du cahier des charges). Elle est financée à 50% par l'agence de l'eau et peut bénéficier d'un complément (20%) à l'appel à projet du Département.

Pour initier cette démarche, les communes du secteur s'appuient sur l'accompagnement de l'Agence Technique Départementale (Bois Ste Marie, La Chapelle sous Dun...) ou sur un bureau d'étude (Secundo à Vareilles).

Quelques conseillers s'étonnent du montant de cette étude.

Le maire propose de faire appel dans un premier temps à l'ATD pour réfléchir à la mise en place de l'étude.

4 Projet travaux école – ATD

Le maire informe le conseil qu'un technicien de l'ATD viendra fin février pour étudier avec la commune les possibilités de transformation et de réaménagement de l'école.

5 Point RPI et transport scolaire

Le Maire fait un point sur le fonctionnement du RPI et notamment sur la problématique du transport scolaire. Suite à la démission d'un chauffeur fin octobre, l'une des deux tournées scolaires est assurée par une compagnie de transport, Transarc, pour un coût de 150 euros HT par jour. Les élus des 5 communes réfléchissent à l'opportunité de continuer avec un marché et donc revendre le bus inutile ou à recruter un agent commun aux 5 communes qui assurerait le transport scolaire et l'entretien des communes, dans le cadre d'un emploi à temps complet. Des devis sont demandés et les chiffrages des diverses possibilités sont en cours.

6 Questions diverses

La réfection de la bascule est bien avancée. Les traverses en bois doivent être changées et représentent un coût de 540 euros HT. Le conseil donne son accord pour l'achat de ces matériaux.

Mme GORISSEN demande au Maire un règlement de débardage sur la commune. La commission voirie est chargée de faire une proposition au Conseil Municipal.

Le Maire fait part au conseil de la demande de monsieur Vaginay, habitant du quartier de Montbranchier de se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Le conseil évoque l'opportunité de raccorder tout ce quartier soit 5 maisons si les propriétaires sont intéressés. Il est décidé :

- De contacter tous les propriétaires concernés
- De faire faire une estimation précise des possibilités et du coût de tels travaux

Suite à la demande d'installer des bancs dans le centre bourg, Serge Malatier informe le conseil que des bergères seront disponibles chez Bricomarché à partir de mars, coût unitaire environ 200 euros HT.

Suite au rapport de visite du campanaire (entreprise qui assure la maintenance des cloches et de l'horloge) du 22 décembre dernier, le maire rend compte au conseil des actions à entreprendre et déjà prises : le cantonnier a fabriqué et posé des grillages pour empêcher que les pigeons ne rentrent dans le clocher. Serge Malatier a contacté l'association de piégeurs qui conseille la pose de picots anti pigeons sur les rebords extérieurs du clocher car les déjections salissent les cloches et abiment bois et cordages. Le conseil donne son accord pour l'achat de pics répulsifs.

La question du nettoyage des cloches n'est pas soldée.

La commune a reçu le devis de création et pose d'une enseigne « Gibles Santé », montant 160 euros HT. Le conseil donne son accord pour passer commande.

Le Maire fait un point sur le dossier d'achat du terrain Landré. Il existe un permis d'aménager de 2008. Le géomètre propose de le retravailler et de le redéposer. La commune attend son devis.

Le tableau des artisans et commerçants de la commune doit être mis à jour. Serge Malatier en est chargé.

Le maire rappelle aux conseillers la réforme du DIF pour les élus, l'obligation de se former et leur droit à des heures de formation gratuite. Une proposition de formation leur sera communiquée dans la semaine prochaine.

Le maire rapporte au conseil les préconisations de la préfecture pour équiper les écoles de détecteur de co2 dans le cadre de la lutte contre le covid. Le conseil donne son accord pour l'installation de détecteurs dans les salles de classe.

Suite au dernier conseil, le maire fait un point sur les différentes propositions reçues pour changer les abonnements téléphoniques et les copieurs communaux. Peu d'offres sont sérieuses et le conseil choisit d'attendre le passage à la fibre pour se décider.

La préfecture a fait un point du déploiement du numérique sur la commune ; à Gibles nous en sommes toujours à la phase étude. Les principaux opérateurs de téléphonie mobile seront présents sur le réseau numérique.

Jean Paul Lardy fait part au conseil d'un retour négatif d'une seule personne sur le bulletin communal.

Le département ouvre une campagne de subventionnement pour la plantation d'arbres et arbustes par les communes.

2 scrutins électoraux se tiendront en 2022 et il convient de réunir la commission de contrôle des listes électorales avant fin mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00